

Ville de Marchiennes

N°2025-46

Service des Affaires Générales

Affaires.generales@marchiennes.fr

03.27.94.45.14

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal

Objet : Autorisation d'une vente au déballage le 30 octobre 2025 et le 31 octobre 2025 au n°1 Rue Nouvelle de Lille à Marchiennes (59870)

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation présentée par Monsieur Philippe BOT à Marchiennes le 16 octobre 2025,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur Philippe BOT à organiser une vente au déballage le 30 octobre 2025 de 16h00 à 20h00 ainsi que le 31 octobre 2025 de 16h00 à 20h00 au n°1 Rue Nouvelle de Lille à Marchiennes (59870).

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai, au Commissariat de Police de Somain et au demandeur.



1 rue Corbineau
HOTEL DE VILLE
59870 MARCHIENNES

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale : Bot Philippe

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET : 

Adresse : n° 1 Rue Nouvelle de Lille

Voie : 

Complément d'adresse :

Code postal : 59870

Localité : MARCHIENNES

Téléphone (fixe ou portable) : 06 71 44 74 40

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : 1 Rue Nouvelle de Lille

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues : matériel de Litserie : couettes/draps/ale'ses - - -

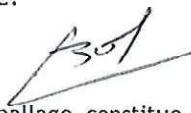
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : Jeudi 30/10/2025 Date de fin de la vente :

Vendredi 31/10/25 de 16 " à 20 "

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) Bot Philippe, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature : le 16/10/25 

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux possible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : 16/10/2025

N° d'enregistrement : 2025-46

recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

Observations : Demande acceptée



M^r et M^{me} BOT Philippe
1 Rue Nouvelle de Lille
59870 MARCHIENNES
06 71 44 74 40
philippe.bot.59@orange.fr

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 28/10/2025
ID : 059-215903758-20251028-2025_VM_1299-AI

Marchiennes le 28/10/2025
SLOW
à Monsieur le Maire
de Marchiennes.

Objet : organisation d'une vente

Monsieur le Maire, je sollicite l'autorisation d'une vente d'objets provenant de la liquidation de notre gîte "La Maison Blanche" (couettes, draps, parures, ales...) dans notre maison rue Nouvelle de Lille les jeudi 30, Vendredi 31 octobre de 16^h à 20^h.

Je vous prie de croire à l'exprésion de mes meilleurs sentiments.

Philippe BOT

